

INTERSENIORS RECRUTE

RESPONSABLE DU SERVICE TECHNIQUE ET DE LA GESTION DES BÂTIMENTS (TRAVAUX)

a) Supérieurs hiérarchiques directs

Le Directeur général avec le Comité de direction.

b) Mission générale

Sous l'autorité de sa ligne hiérarchique, le responsable du service technique et de la gestion des bâtiments (travaux) organise et supervise le service technique/gestion des bâtiments (travaux), assure le suivi de l'entretien et des réparations des installations et infrastructures et contribue à la préparation, à la réalisation et au suivi des projets de construction, de transformation ou de rénovation.

Il conseille la direction générale en matière de gestion des infrastructures, afin de garantir des bâtiments et des installations sûrs, fonctionnels et adaptés aux besoins des maisons de repos et de soins de l'Intercommunale ainsi qu'à ceux de ses services administratifs.

c) Finalité de la fonction

Garantir, dans son champ de responsabilité, le bon état, la sécurité, la continuité de fonctionnement et l'évolution de l'infrastructure de l'institution, en combinant la gestion opérationnelle du service technique/ouvrier avec la gestion et le suivi des projets relatifs aux bâtiments.

d) Tâches principales

d.1) Organisation et gestion du service technique

- Superviser l'équipe technique/travaux multidisciplinaire et organiser le fonctionnement quotidien du service.
- Planifier les activités, répartir les tâches, encadrer les collaborateurs dans leur exécution et contrôler les travaux réalisés.
- Organiser l'équipe de garde 24h/24-7J/7
- Participer, en concertation avec la hiérarchie et selon les procédures institutionnelles, aux décisions relatives à la gestion du personnel du service.
- Exécuter des tâches administratives liées au personnel du service (notamment feuilles de prestations, jours de congé, selon l'organisation interne).

d.2) Entretien, réparations et sécurité des installations

- Organiser et réaliser avec les collaborateurs les contrôles préventifs destinés à identifier les défauts et besoins d'entretien des installations techniques.
- Analyser les demandes d'intervention provenant des services et des utilisateurs et en apprécier le bien-fondé, en concertation avec la hiérarchie lorsque nécessaire.
- Planifier les entretiens et les réparations, coordonner les demandes et assurer les interventions urgentes.
- Assurer ou faire assurer les interventions techniques relatives notamment aux installations électriques, téléphoniques, électroniques et autres équipements techniques.
- Veiller au maintien en bon état des bâtiments et de leurs abords.
- Se concerter avec le conseiller en prévention lorsque les interventions ont potentiellement un impact sur la sécurité.

d.3) Préparation et réalisation des projets de construction, transformation et rénovation

- Préparer les projets en lien avec la transformation et la construction des bâtiments.
- Examiner les besoins techniques et d'infrastructure et se concerter avec les experts internes et externes.
- Contribuer à la gestion, à la conception et à l'adaptation des plans nouveaux ou existants.
- Examiner comment les surfaces à transformer ou à construire peuvent être exploitées de manière optimale et formuler des avis aux services concernés.
- Évaluer la charge de travail des projets et constituer, en concertation avec la direction, une équipe de projet pour le suivi du chantier lorsque nécessaire.
- Élaborer, avec les partenaires internes et externes, un planning et un échelonnement des projets, en faire rapport et les ajuster si nécessaire.

- Participer aux projets techniques de la conception/réception jusqu'à la livraison et contrôler les travaux réalisés par les collaborateurs et fournisseurs. Veiller à la bonne exécution des travaux externalisés.

d.4) Coordination des partenaires et conseil à la direction

- Assurer la communication et la concertation avec les architectes, ingénieurs, fournisseurs, entrepreneurs, bureaux d'étude, autorités et autres partenaires concernés.
- Représenter le maître d'ouvrage / constructeur sur chantier et lors des réunions de concertation, dans les limites des délégations reçues.
- Informer la hiérarchie et la direction de l'état d'avancement des projets, des difficultés rencontrées et des adaptations nécessaires.
- Conseiller la direction sur les aspects techniques, la gestion de l'infrastructure, le suivi juridique des projets de construction et les autorisations/permis liés aux projets.

d.5) Maîtrise des coûts et suivi administratif des projets

- Établir préalablement un devis / une estimation en concertation avec la direction, les services externes et les partenaires internes concernés.
- Suivre les dépenses au cours de la réalisation du projet, en faire rapport à la direction et proposer, si nécessaire, des adaptations.
- Assurer le suivi administratif des projets, notamment les contacts nécessaires avec les autorités compétentes pour l'approbation des projets.
- Organiser les concertations de l'équipe de projet et avec les partenaires externes et en assurer le reporting.
- Élaborer des procédures et directives destinées à garantir le bon déroulement des projets.
- Organiser, lorsque nécessaire, le déplacement temporaire de services pendant les travaux, ainsi que la communication qui s'y rapporte.
- Établir des rapports relatifs au fonctionnement et à la conformité des installations techniques.
- Passer, après concertation et selon les procédures internes, les commandes nécessaires au service technique.
- Rédiger les propositions de commande de matériaux et de matériel en respectant les procédures d'achat.
- Collaborer à l'élaboration des cahiers des charges pour les marchés publics en lien avec les travaux et fournitures nécessaires.
- Participer à la déterminer les besoins budgétaires du service et en assurer le suivi.

e) Compétences professionnelles requises

- Connaissance approfondie des installations techniques et électriques, notamment gaz, chauffage, eau, ventilation, téléphonie et électronique.
- Connaissances dans différents domaines techniques liés à l'entretien et à la maintenance des bâtiments.
- Connaissance spécialisée des techniques de construction et des installations techniques et électriques.
- Connaissance des aspects juridiques de base liés à la construction et aux permis.
- Capacité à travailler avec des applications informatiques spécialisées.
- Compétences en planification, organisation et coordination de projets.
- Capacité à préparer, concevoir, adapter et suivre des projets et plans de construction.
- Capacité à gérer les devis, suivre les dépenses et assurer le suivi administratif des projets.
- Capacité à communiquer clairement avec des interlocuteurs internes et externes, et à défendre un point de vue de manière objective.
- Capacité à encadrer une équipe hiérarchique et à coordonner ses interventions avec ses collègues.
- Capacité à gérer le planning des congés et assurer le suivi des présences, à participer aux évaluations du personnel
- Capacité à veiller au respect des règles de sécurité et des normes administratives.

f) Aptitudes personnelles requises

- Sens de l'organisation, de la planification et des priorités.
- Vision technique globale et capacité de résolution de problèmes.

- Autonomie et capacité à prendre des décisions dans les limites des responsabilités et délégations reçues.
- Rigueur dans le suivi des travaux, des projets, des coûts et des obligations administratives.
- Aptitude à la concertation, à la négociation et à la collaboration multidisciplinaire.
- Capacité à rendre compte de manière structurée à la hiérarchie et à la direction.
- Disponibilité pour intervenir ou organiser les interventions nécessaires en cas de problème technique urgent.

g) Facteurs d'environnement liés à la fonction

- Travail sur écran faisant partie intégrante de la fonction.
- Contacts réguliers avec des utilisateurs, collaborateurs, prestataires et partenaires externes.
- Présence ponctuelle dans des environnements techniques ou de chantier.
- Possibilité de manipulation ou déplacement occasionnel de charges dans le cadre des activités techniques.
- Exposition possible à des nuisances liées aux travaux et interventions techniques.

CONDITIONS D'ACCÈS AU POSTE:

Par promotion - Echelle A1 RGB, évolution A2 (8 ans d'ancienneté en A1)

- ✓ compter une ancienneté minimale de 4 ans dans l'échelle D7 ou D8 en qualité d'agent(e) technique spécialisé
- ✓ avoir acquis une formation spécifique à la fonction à exercer, à savoir 20 périodes de recherche et gestion d'aides et de subsides – Montage de projet et 20 périodes spécifiques à la fonction.
- ✓ ne pas disposer d'une évaluation insuffisante
- ✓ réussir l'examen de promotion

Par recrutement – Echelle D9 de la RGB, évolution D10 (12 ans d'ancienneté en D9 OU 8 ans d'ancienneté en D9 et une formation complémentaire)

- ✓ Etre titulaire d'un bachelier de haute école à finalité technique (dans le domaine de la construction, de l'automatisation, de l'électromécanique, ...).
- ✓ Justifier d'une expérience professionnelle d'au moins huit ans dans un poste similaire (gestion technique de bâtiments, installations techniques et/ou conduite de projets de construction ou de rénovation) idéalement en collectivité ou dans le secteur public.
- ✓ Réussir l'examen de recrutement

OU

Par recrutement - Echelle A1 de la RGB, évolution A2 (8 ans d'ancienneté en A1)

- ✓ Etre titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur à orientation technique, de type long ou universitaire ou titre positionné aux niveaux 7 ou 8 dans le cadre francophone de certification
- ✓ Justifier d'une expérience professionnelle d'au moins cinq ans dans un poste similaire (gestion technique de bâtiments, installations techniques et/ou conduite de projets de construction ou de rénovation) idéalement en collectivité ou dans le secteur public.
- ✓ Réussir l'examen de recrutement

Epreuve

- Epreuve écrite portant sur les connaissances techniques du candidat et sur sa capacité à gérer une équipe
- Epreuve orale devant jury composé de d'administrateurs, de membres du Comité de direction et d'un expert technique extérieur visant notamment à évaluer les qualités de leadership, de management d'équipe et de vision de la fonction.

Il est nécessaire d'obtenir au minimum 50% des points aux deux épreuves, et au minimum 60% au total.